

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01236 Numéro SIREN : 920 053 345 Nom ou dénomination : AAC

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 4108

AAC

SARL au capital de 10 000 euros

Siège social : 6 rue Linguet

51100 REIMS

920 053 345 RCS REIMS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois

Le 4 juillet,

A 9 heures,

Les associées de la société AAC, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1000 parts de 10 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :

Madame Catalina Dejois, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Madame Amanda LE CAM, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Catalina DEJOIS, co-gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Intégration de Mme Le Cam en tant que co-gérante active suite à rupture du contrat de travail avec le précédent employeur en date du 23 mai 2023.

- Non rémunération de Mme Le Cam sur l'exercice comptable 2023.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

Les résolutions :

Résolution - Intégration de Mme Le Cam en tant que co-gérante active

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour, Madame Amanda LE CAM prend une part active au sein de la société suite à rupture du contrat de travail avec le précédent employeur en date du 23 mai 2023.

Résolution - Rémunération du Gérant

L'Assemblée Générale décide que Madame Amanda LE CAM ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions, à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2023.

La question de la rémunération sera rediscutée au plus tard à la date de clôture de l'exercice.

En outre, elle pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à REIMS, le 4 juillet 2023 en 2 exemplaires.

Catalina Dejois

Co-Gérante



Amanda Le Cam

Co-Gérante

